



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Ahmed Medhoune, *Président du Conseil* ;
Emir Kir, *Bourgmestre* ;
Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s* ;
Abdesselam Smahi, Halil Disli, Luc Frémal, Safa Akyol, Hatice Özlücanbaz, Muhamet Begaj, Malika Mhadi, Ismail Luahabi, Yves Bassambi, Pauline Warnotte, Pascal Lemaire, Elodie Cornez, Halit Akkas, Dora Suntaxi Gualotuna , Thomas Doesselaere, Rudolph Alexandre, *Conseillers communaux* ;
Marie-Rose Laevers, *Secrétaire communale*.

Excusés

Frédéric Roekens, Serob Muradyan, Hassan Marso, Charlotte Velge, *Conseillers communaux*.

Séance du 11.12.24

#Objet : Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2025. #

Séance publique

Le Conseil,

Vu l'article 170, §4 de la Constitution ;
Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment les articles 117 et 260 ;
Vu le Code des Impôts sur les Revenus et notamment les articles 465 à 469 ;
Vu la situation financière de la Commune ;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins ;

Arrête :

Article 1^{er} : Il est établi pour l'exercice 2025 un impôt communal additionnel à l'impôt des personnes physiques qui sont imposables dans la commune au 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Article 2 : La taxe est fixée 6,5% de la partie calculée conformément aux articles 466 et 466bis du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (comme stipulé à l'article 468 du Code des Impôts sur les Revenus 1992), de l'impôt des personnes physiques dû à l'État pour le même exercice.

25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

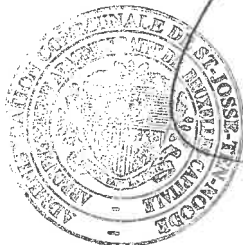
La Secrétaire communale,
(s) Marie-Rose Laevers

Le Président,
(s) Ahmed Medhoune

POUR EXTRAIT CONFORME
Saint-Josse-ten-Noode, le 12 décembre 2024

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,

Marie-Rose Laevers



Le Collège des
Bourgmestre et Echevins,
L'Echevin(e) délégué(e),

Mohammed Jabour